



## EDITO /

### UN DOSSIER ECLAIRANT !

Ce numéro de *l'Echo citoyen* consacré à l'épineux et interminable dossier de la rocade Hennebont-Inzinzac-Lochrist peut être analysé comme un cas d'école. Il illustre parfaitement la difficulté d'être décideur et de prendre les orientations les plus pertinentes au bénéfice du plus grand nombre.

La lecture de cette saga, dont les avancées, les reculs et les rebondissements s'étalent sur 15 ans, conduit à trois constats :

- ◆ Un projet de cette ampleur ne peut trouver une solution satisfaisante que s'il est réfléchi dans sa globalité et non pas analysé par tronçon.
- ◆ Une concertation très large impliquant toutes les parties concernées est indispensable en amont du projet. Sans cette démarche, les décisions risquent d'être prises essentiellement au profit d'une minorité demandeuse et au détriment de l'intérêt général.
- ◆ Une décision prise à un moment donné peut s'avérer erronée quelques années plus tard car, entre temps, la situation et les enjeux ont pu évoluer. Ainsi l'équipe municipale qui tente de relancer ce projet de rocade ne semble pas intégrer combien la donne a changé depuis 1993 (évolution des préoccupations et réglementations environnementales, augmentation sensible du trafic routier et maintenant renchérissement des carburants, modification de l'habitat sur Hennebont comme sur Inzinzac-Lochrist, difficultés des commerces du centre ville...)

Le Collectif Citoyen Hennebontais et l'équipe d'élus Hennebont Initiatives Citoyennes souhaitent, par ce numéro de *l'Echo citoyen* et plusieurs rendez-vous publics passés et à venir, sensibiliser sur tous les aspects humains, fonctionnels, écologiques et économiques de cette rocade. Sans omettre certains éléments clés liés à l'historique du dossier, l'analyse est menée à partir des données et enjeux actuels, avec une réflexion globale sur l'ensemble du parcours, et dans un esprit de concertation très large.

« Bonne route » au travers de ce numéro 11 de *l'Echo citoyen*.

Lionel Barjonet



## LE DOSSIER /

### ROCADE HENNEBONT-INZINZAC-LOCHRIST

De nombreuses personnes pensaient il y a quelques mois encore que le projet était abandonné. Or, il est de nouveau d'actualité avec le début des travaux annoncé en 2012.

#### AMÉLIORER LA DESSERTE D'INZINZAC-LOCHRIST /

Près de 3.000 véhicules empruntent quotidiennement la rue de la Résistance et plus de 8.000 la route de Lochrist. Faciliter l'accès d'Inzinzac-Lochrist par l'ouest est une solution pour soulager les riverains hennebontais des nuisances liées à la circulation automobile, notamment aux heures de pointe.

L'amélioration de la desserte d'Inzinzac-Lochrist vise principalement à absorber une grande partie des déplacements domicile-travail des 900 personnes qui habitent Inzinzac-Lochrist et qui travaillent sur le secteur Lorient-Lanester-Kerpont (source INSEE).

Aujourd'hui, la seule alternative pour éviter la traversée d'Hennebont est d'emprunter la route du Temple. Le manque d'aménagement de cette voie communale décourage et limite son utilisation.

La déviation de la circulation à l'ouest d'Hennebont est souhaitable. Mais ce n'est pas la solution miracle tant attendue.



Avenue Edouard Vaillant

#### LA ROCADE NE RESOUDRA PAS TOUS LES PROBLEMES /

La majorité des déplacements entre les deux communes se fait et continuera à se faire par l'est d'Hennebont, soit :

- ◆ les trajets d'Inzinzac-Lochrist vers la RN24 (Rennes), la RN165 (Vannes) et vers la côte,
- ◆ l'accès aux établissements scolaires : collèges Pierre-et-Marie-Curie et Langevin, lycées Victor-Hugo, Emile-Zola et du Vœu...
- ◆ la desserte des équipements à vocation intercommunale : salle du Trio, complexe aquatique et autres équipements sportifs (foot, tennis de table, tennis, handball), services publics...
- ◆ la desserte des espaces commerciaux : centre-ville d'Hennebont, marché hebdomadaire du jeudi, les zones commerciales de Kergroix et de la Guardeloupe...

Structurellement, les déplacements automobiles augmentent. Depuis 1990, le nombre de kilomètres parcourus en voiture a doublé en France. Cette croissance commence enfin à marquer le pas.

Le débouché unique du projet, au Gorée, entrainerait de nouveaux problèmes de circulation dans le centre ville de Lochrist. La circulation des poids lourds dans le bourg d'Inzinzac serait également accentuée.

## L'HISTORIQUE

A la fin des années 1960, la rocade devait permettre aux anciens ouvriers des Forges d'accéder à leurs nouveaux ateliers de la SBFM. A la même époque la municipalité d'Inzinac-Lochrist avait pour ambition l'installation d'une nouvelle zone industrielle en contrebas du stade du Mané-Braz.

Dans les années 1980, un projet de contournement par l'est d'Hennebont échoua.

En 1993, quatre variantes (à l'ouest) furent présentées. La mieux notée, soumise à enquête d'utilité publique, fut retoquée sous la pression de l'association ADRO.

En 1995, le Centre d'Interventions et de Secours d'Hennebont est installé au Toul Douar. Le choix de l'implantation de cette caserne est pris en dépit du bon sens mais pas sans arrière-pensée, bien qu'aucun projet de rocade ne soit officiellement décidé.

Une nouvelle enquête d'utilité publique est menée en 1996 sur la variante jugée en 1993 comme « *totalelement inadaptée* », car elle porterait « *des atteintes irrémédiables [...] au site boisé de l'estuaire du Blavet* ». Malgré les oppositions immédiates, l'utilité publique est reconnue et celle-ci est signée le 3 octobre 1997.

La légalité de cet arrêté est aussitôt soumise au contrôle de la juridiction administrative par le Comité d'Opposition à la Rcade (COR) et par un particulier. Le 27 septembre 2001, le Tribunal Administratif de Rennes annule la Déclaration d'Utilité Publique en considérant que « *les atteintes portées à l'environnement par le projet déclaré d'utilité publique doivent être regardées comme excédant l'intérêt limité que ce dernier représente en matière d'amélioration des conditions de la desserte de la commune d'Inzinac-Lochrist* ». Le 8 avril 2004, la Cour administrative d'appel de Nantes casse le précédent jugement.

Le 3 septembre 2004, la déclaration d'utilité publique est prolongée de cinq ans. Un riverain exproprié la conteste. Il perd le 3 février 2011.

## UN COUT ENVIRONNEMENTAL ELEVE

Créer une route profilée comme une voie rapide dans la Vallée du Blavet est forcément lourd de conséquences. Bien que son coût reste inconnu, son impact environnemental peut être déjà évalué.

Dans les années 90, c'est surtout la destruction du bois du Hingair qui a créé beaucoup d'émotion et entraîné une forte mobilisation. De nos jours, la prise de conscience du rôle des zones humides, la nécessité de préserver les espaces naturels et les zones agricoles conduisent à remettre en cause l'ensemble du projet.

Sur un tracé proche de 6 km en milieu escarpé, on trouve :

## POURQUOI N'EST-ELLE TOUJOURS PAS REALISEE ? /

Le tracé du projet de rocade du Conseil général défendu par les maires d'Inzinac-Lochrist et d'Hennebont engendrerait des destructions importantes d'espaces boisés et de zones humides (voir encadré ci-dessous). Les améliorations des conditions de desserte de la seule commune d'Inzinac-Lochrist (car l'arrière-pays n'est pas concerné) ne justifient pas le coût environnemental du projet. C'est pourquoi les procédures juridiques s'éternisent depuis 15 ans.

Au niveau financier, le coût de la rocade a été évalué en 1997 à 50 millions de francs. Malgré l'évolution des coûts, ce chiffre n'a jamais été révisé. Le Conseil Général a prévu un financement en 2012 pour débiter les travaux de la première tranche, mais le montant total de l'ensemble du projet n'est pas connu, une incertitude planant sur la réalisation de la partie centrale de la rocade (voir encadré page 3).

## RECONSIDERER LE PROJET /

La réalisation de la tranche 1 ne règlera pas le problème du goulot d'étranglement qu'est la route du Temple. Le projet doit être reconsidéré au plus vite pour permettre une réalisation rapide des travaux sur l'ensemble du trajet.

Ce nouveau projet doit s'inscrire dans un plan global des déplacements sur le secteur Hennebont-Inzinac-



Lochrist. Il faut évaluer en concertation avec la population les besoins d'infrastructures et de transport en commun. Ce nouveau projet permettrait également de respecter les réglementations environnementales en vigueur.

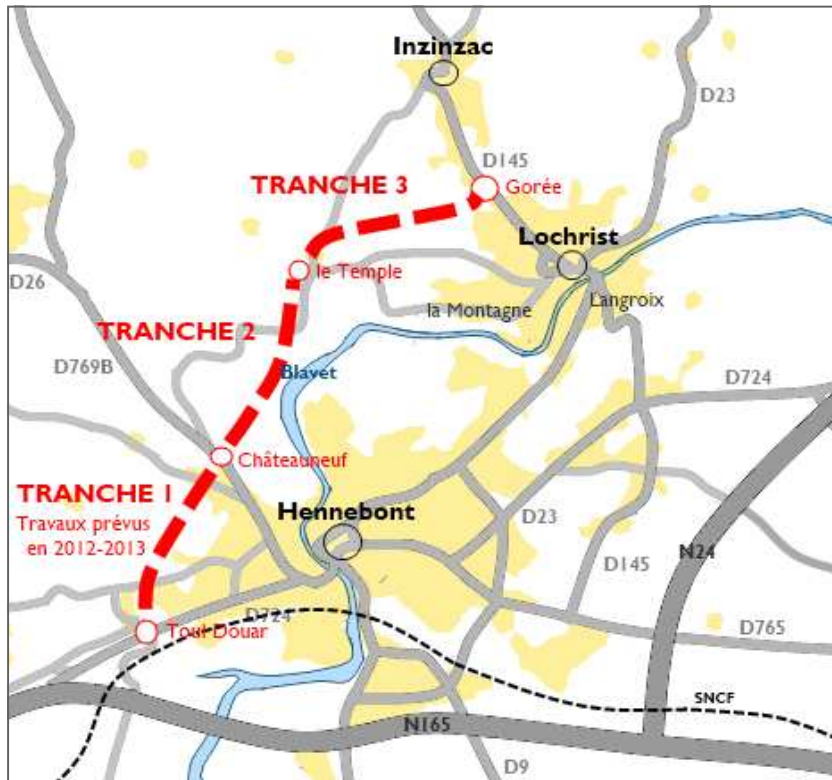
Le Collectif Citoyen Hennebontais estime qu'il ne peut y avoir un tracé unique en entonnoir. Il s'agit de répartir la circulation. Nous privilégions un réaménagement de la route du Temple avec, si nécessaire, un raccordement court vers la route de Plouay. Sur la commune d'Inzinac-Lochrist, les trois débouchés actuels doivent être maintenus pour desservir les quartiers d'Inzinac, de Lochrist et de La Montagne. A Hennebont, la sécurisation des avenues Pasteur, Picasso et de la République doit être menée en cohérence avec la refonte de l'axe ouest-est Toul Douar-Loiro.

Le dossier :

Gwendal Henry, Yves Guyot, Jean-Luc Henry

3 km de bois (dont certains étaient classés) pour une superficie de 7,5 ha, une zone humide d'un kilomètre de long à Kerlois et quatre autres plus petites. Certains vallons encaissés seront comblés intégralement avec un record : un remblai de 25 m de haut, l'équivalent de huit étages, qui s'appuiera sur 95 m à la base.

Cette rocade, toute en déblais-remblais entrainera une forte rupture de la continuité écologique. Elle perturbera la biodiversité et menacera directement des espèces protégées. L'ensemble de ces bois est très fréquenté par les promeneurs et de nombreux sentiers seront totalement interrompus, dont celui de Compostelle.



**DOUTES  
SUR LA REALISATION COMPLETE DU PROJET**

Début décembre 2010, quatre associations (Bretagne-Vivante ; Eau et Rivières de Bretagne ; Collectif Citoyen Hennebontais ; Umivem, Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan) ont été reçues au Conseil Général du Morbihan par le président sortant, M. Kerguéris, en présence des maires d'Inzinzac-Lochrist et d'Hennebont.

Qu'a-t-on appris au cours de cet entretien ? Que les questions d'ordre juridique concernant les acquisitions de terrains sont réglées. Le volet juridique clos, les travaux peuvent alors commencer, mais il reste cependant à obtenir quelques autorisations administratives d'ordre environnemental. « Sans problème » d'après le Conseil Général.

Quels coûts et délais de réalisation ? Il n'a été avancé qu'un chiffre et une date : 2 millions d'euros pour le démarrage des travaux de la première tranche prévu en 2012. Pour le reste du projet : rien !

Depuis, dans la presse, les maires d'Hennebont et d'Inzinzac-Lochrist annoncent un coût de 10 millions d'euros pour la réalisation complète de la rocade, projet financé par le Conseil Général. D'où tiennent-ils ce chiffre ? Ont-ils une certitude que cette somme est bien inscrite dans un plan pluriannuel d'investissement ?

De plus, les deux élus ont déjà évoqué la possibilité de repenser le projet pour réduire les dégâts au niveau du bois du Hingair après la réalisation du tronçon sud.

Or, pour qu'il soit viable et respecte l'utilité publique, ce projet de rocade doit être considéré et réalisé dans son ensemble et d'un bout à l'autre.

Caroline Balssa, élue municipale Hennebont Initiatives Citoyennes répond aux questions de l'Echo citoyen sur le projet de la rocade ouest.

**Quel est le sentiment d'HIC concernant la rocade ?**

Ce n'est pas un sujet simple. D'un côté, nous ressentons les difficultés des populations qui vivent le long de la traversée d'Hennebont. La rocade a toujours été présentée comme solution miracle pour faire diminuer les nuisances sur ce parcours. D'un autre côté, nous percevons l'indignation d'une partie de la population de voir disparaître des espaces naturels exceptionnels.

**Défendez-vous ce projet ?**

Pas dans sa conception actuelle. Ce qui pose problème c'est le tracé et le gabarit de la rocade. Le monde change, les lois changent, nos décideurs campent sur des positions prises il y a quinze ans et qui sont en totale contradiction avec les politiques affichées : un Agenda 21 est en construction à Hennebont qui vise à « améliorer la qualité de vie des habitants tout en économisant les ressources naturelles ». On demande des gestes écologiques tant aux agents municipaux qu'aux hennebontais. Que signifient ces efforts au regard des dégâts entraînés par la construction de la rocade ?

Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'améliorer les conditions de vie des riverains hennebontais pas plus que la desserte d'Inzinzac-Lochrist. Celle-ci doit s'inscrire dans une étude globale des déplacements sur la ville. Depuis deux ans, nous la réclamons. On ne peut faire l'impasse sur cette question surtout au moment où Cap l'Orient prépare avec la population un nouveau Plan de Déplacement Urbain dont le but est clairement de diminuer la place de l'automobile.

**Revoir la copie va entrainer un retard supplémentaire ?**

Les décideurs qui défendent une promesse intenable vieille de vingt ans portent la responsabilité du retard. Nous attendons qu'ils soient créatifs dans une société qui met en avant les enjeux écologiques, et qu'ils soient en cohérence avec leurs discours.

Ils entretiennent toujours un flou sur la réalisation des tranches nord du projet, qui ne sont ni programmées, ni financées. Nous pensons qu'ils n'ont pas le courage d'annoncer publiquement que la partie centrale du projet sera revue. Nous estimons que se serait une erreur d'engager l'argent du contribuable sur la première partie du projet, sans que l'ensemble du projet soit définitivement validé.

## FAUSSE NOTE / BATEAU IVRE

La Ville a mis en vente en catimini le Bateau-Ivre. Ancienne école juchée sur la butte du Vieux-Château, rive droite, l'édifice a été transformé en salle de spectacles parrainée par le chanteur Glenmor dans les années 80, puis en ateliers d'expression artistique dans les années 90. Aujourd'hui, il héberge les cours d'arts plastiques municipaux (enfants-ados) et une association de peintres amateurs.

Si les difficultés d'accessibilité justifient de céder ce bâtiment communal, on peut cependant s'interroger sur la méthode employée par la municipalité. Aucune communication municipale, encore moins de concertation, n'a eu lieu sur le sujet. Les conseils de quartiers, notamment, n'ont pas été consultés. Où se dérouleront les cours d'arts plastiques lorsqu'un acheteur se présentera ? Est-il envisagé de compenser la perte de cet équipement municipal par une nouvelle structure sur la rive droite du Blavet ?

Jean-Luc Henry

## ÇA DÉNOTE / DÉFAUT D'INFORMATION

Lundi 30 mai, dans le cadre de la concertation sur le Plan de déplacements urbains, Cap l'Orient invitait les hennebontais à une réunion publique au Vallon Boisé intitulée « Café PDU ». Animée par Thérèse Thierry, maire de Lanester et vice-présidente de l'agglomération en charge des déplacements, la réunion avait pour objectif de dialoguer avec les habitants pour définir les aménagements prioritaires en terme de transport.

Le Service citoyenneté de la Ville d'Hennebont a invité, en catastrophe, les membres des sept conseils consultatifs de quartier le matin même de la rencontre par un court message électronique d'une ligne. Résultat : seule une petite dizaine de conseillers de quartiers était présente à cette réunion.

Domage de négliger ainsi des citoyens investis dans la vie de la cité.

Gwendal Henry

## BREZHONEG EN HEN BONT /

Pas de chronique bilingue cette fois-ci : Corentin Le Maout est parti étudier le créole en Guadeloupe pendant quelques semaines. Nous le retrouverons donc au prochain numéro.

Kronikenn diyvezhek evet ar wesh-mañ : aet eo kuit Kaourintin Ar Maout da studiañ ar c'hreoleg er Gwadeloupe e-pad un nebeut sizhunioù; kavet e vo en dro en niverenn kentañ. Joa deoc'h.



## SAISI SUR LE VIF /

## VELOS ET ROLLERS INTERDITS DANS LE PARC !



L'article 3.3.1 du règlement du parc de Kerbihan, mis à jour le 2 avril 2004, stipule « d'une manière générale et par mesure de sécurité, la circulation en bicyclette ou rollers est interdite dans le parc à l'exception des parcours qui pourraient être spécialement aménagés et signalés sur place par des panneaux ». Aucun circuit n'a depuis été aménagé pour permettre aux vélos et aux rollers de traverser le parc à allure modérée. Dommage.

## L'ACTU DU COLLECTIF /

### / 24 JUIN : FORUM CITOYEN, LE PROJET DE ROCADÉ

Venez en savoir plus et discuter de ce dossier du projet de rocade, **vendredi 24 juin 2011, à 20 heures, salle du Vallon-Boisé lors d'un forum citoyen** organisé par le Collectif Citoyen Hennebontais avec le groupe des élus municipaux Hennebont Initiatives Citoyennes.

### / L'ABECEDAIRE HENNEBONT INITIATIVES CITOYENNES

**L'Abécédaire d'Hennebont Initiatives Citoyennes**, réalisé à l'occasion du mi-mandat électoral municipal (*l'Echo Citoyen* numéro 10), est toujours disponible. Il est possible de se procurer ce document de 52 pages qui permet de mieux comprendre et appréhender les dossiers municipaux actuellement en débat à Hennebont auprès des membres du Collectif Citoyen Hennebontais et d'Hennebont Initiatives Citoyennes contre une participation volontaire de 2 € permettant son financement.

Contact : [collectif@cchennebont.net](mailto:collectif@cchennebont.net) ou par téléphone au 06 67 01 15 89.

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL /

Les débats du conseil municipal sont ouverts au public. Dernière séance avant la trêve estivale : jeudi 30 juin, à partir de 18 h. Accès par l'arrière de la mairie.

## SOUSCRIPTION & SOUTIEN 2011 : 5€ MINIMUM (4 NUMEROS)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Mail (facultatif) : .....

Coupon à reproduire et à envoyer au Collectif Citoyen Hennebontais, Maison des associations, place Gérard Philipe, 56700 Hennebont. Joindre votre règlement à l'ordre du Collectif citoyen hennebontais.



## PUBLICATION DU COLLECTIF CITOYEN HENNEBONTAIS

Directeur de la publication : Frédéric Toussaint, 02 97 36 59 44.

Commission publication : Lionel Barjonet, 02 97 36 17 27.

Souscription & soutien : Bernard Canal. Adresse postale : Maison des associations, place Gérard Philipe, Hennebont.

BLOG : [cchennebont.net](http://cchennebont.net)